



Peut-on forcer le président d'une association loi 1901 à démissionner ?

Fiche pratique publié le 04/04/2014, vu 812 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le président de votre association loi 1901 n'assume plus ses fonctions ou ses décisions s'éloignent de plus en plus de son objet social. Peut-on le forcer à quitter son poste ? Quelles formalités respecter ? Quelles en sont les conséquences ?

Plusieurs solutions possibles :

- mettre en évidence une irrégularité dans la procédure de désignation du président de l'association,
- examiner s'il s'agit d'un cas de démission d'office prévu par les statuts,
- révoquer ad nutume le président.

[Voir le guide](#)